

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le mercredi vingt-huit juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt juin deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Patricia HAUCHARD, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Claude GOUPIL ayant donné pouvoir à Jean-Philippe TANNAY ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Absent : Lyes DAIBECHE.

Secrétaires de séance : Joël BENARD.

*Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Voix délibératives : 28*

**2023-47**

**PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE LA VALLÉE DE LA SEINE 2023-2027**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L. 222-4 à L 222-7 et R. 222-13 à R. 222-36,

Vu le Plan de Protection de l'Atmosphère de Haute-Normandie approuvé le 20 janvier 2014,

Vu le nouveau projet de plan de protection de l'atmosphère Vallée de Seine, élaboré suite aux réunions départementales du comité de pilotage et des groupes de travail thématiques,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 avril 2023 autorisant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du plan de protection de l'atmosphère Vallée de Seine 2023-2027,

Vu la délibération métropolitaine C2022-0558 du 3 octobre 2022 émettant un avis défavorable à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère du périmètre « Vallée de Seine Normandie »,

Considérant que la Commune de Notre-Dame de Bondeville se situe dans le périmètre du Plan de protection de l'Atmosphère de la Vallée de la Seine 2023-2027 et qu'il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur ce plan dès l'ouverture de l'enquête et jusqu'à 15 jours après sa clôture, soit jusqu'au 15 juillet 2022,

Considérant les remarques formulées par la Métropole Rouen Normandie,

Ayant entendu l'exposé des rapporteurs successifs, Monsieur Eric DURAND et Madame Myriam MULOT,

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 20 voix et 2 abstentions**

- **ÉMET** un avis défavorable à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère du périmètre « Vallée de la Seine Normandie 2023-2027 ».

*Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.*

Publiée le :



Madame le Maire,

*[Signature]*  
Wynham MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230628-2023-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 24/03/2022